
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Autorisation accordée au SYBERT d'exploiter une plateforme de stockage temporaire des mâchefers de l'UIOM de Besançon - Information du Conseil Municipal

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Au cours de la séance en date du 24 février 2005, le Conseil Municipal de Besançon a émis un avis favorable à la demande présentée par M. le Président du SYBERT d'exploiter une plateforme de stockage temporaire de maturation des mâchefers de l'Usine Incinération des Ordures Ménagères de Besançon.

Après examen du projet présenté, les membres du Conseil Départemental d'Hygiène ont émis un avis favorable le 1^{er} avril 2005 et un arrêté préfectoral d'autorisation a été pris le 16 mai 2005.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.